Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260429-D26_65-DE

Combourg

DEPARTEMENT
ILLE-ET-VILAINE
CANTON
COMBOURG
COMMUNE
COMBOURG
NATURE DE L'ACTE
26_65

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour l'an deux mille vingt-six, où est écrit ce qui suit :
Séance publique du **mercredi 29 avril**, à 20 heures, en vertu des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal s'est réuni sur convocation régulière adressée à ses membres le mercredi 15 avril 2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de Conseillers présents : 24
Quorum : 15

Date de convocation et d'affichage : 15 avril 2026

****

Présents : M. LE BESCO Joël, Mme DELAHAIS Odile, M. DESBOIS Jean-Pascal, M. LEGRAND Jean-Luc, Mme LEGROS Marie-Noële, M. RIAUX Bertrand, M. CORVAISIER Christophe, Adjoints au Maire,
M. COCHARD Alain, M. LEMENANT Yannick, M. LAMOUR Franck, Mme CAVRET Florence, Mme PORÉE Fabienne, M. ROUSSEAU David, Mme THEBAULT DONDEL Hermina, Mme BELLIS Nathalie, M. CHAUVIN Stéphane, Mme NEDELEC Emilie, M. GOUABLIN Raphaël, M. LEPORT Florian, Mme SORAIS Justine, Mme CORNU- HUBERT Rozenn, M. CHARLES Bruno, Mme CHENOT Gwenaëlle, M. GAILLARD Corentin, Conseillers municipaux.

Pouvoirs : Mme DUTAY-MOREL Isabelle pouvoir à Mme MN LEGROS, Mme FORESTIER Anne pouvoir à M. JP DESBOIS, Mme CHAMPAGNAY Annie pouvoir à Mme O. DELAHAIS, M. ARNAL Cyrille pouvoir à M. C. GAILLARD.

Absents excusés : -

Absents : -

****

Président de séance : M. LE BESCO Joël, Maire.

Secrétaire de séance : Mme H. THEBAULT-DONDEL.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260429-D26_65-DE

26-65) MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIF A LA REHABILITATION DE L'ANCIENNE ECOLE MATERNELLE – AVENANT N°2

Rapporteur : M. Joël LE BESCO, Maire

Service émetteur : DATE/COMM
Nomenclature : 1.1 – MARCHES PUBLICS
Pièce annexe : Avenant n°2

VU le Code de la commande publique, notamment ses articles R.2194-2, R.2194-3 et R.2194-8 ;
VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-21 ;
VU la délibération n°26-33 du 1er avril 2026 relative aux délégations consenties au Maire ;
VU l'avenant n°2 présenté par le Cabinet CLARC en date du 23 mai 2025 ;

CONSIDERANT que des prestations supplémentaires sont devenues nécessaires pour des raisons techniques ;
CONSIDERANT que ces prestations résultent de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du marché initial ;
CONSIDERANT que l'augmentation du coût des travaux entraîne mécaniquement une révision de la rémunération du maître d'œuvre ;
CONSIDERANT que les crédits inscrits au budget 2026 sont suffisants pour couvrir ces dépenses ;

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre, portant la rémunération à 65 472,20 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au Registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance, Le Maire,

H. THEBAULT-DONDEL J. LE BESCO